

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 17 AVRIL 1849.

AFFAIRES DU CANADA.

Dans notre feuille du 13 courant, nous faisons connaître à nos lecteurs la scène qui avait eu lieu à la chambre des communes, ainsi que l'article du Times, en date du 21 mars, au sujet du bill d'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838. Nous avons ajouté à cela la manière de voir du Morning Courier, de la Gazette de Montréal et du Transcript. Aujourd'hui, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner l'article suivant du Times de Londres du 23 mars, dont nous empruntons la traduction à notre confrère de la Minerve. On devra remarquer toute la logique et le bon sens d'un pareil article, qui fait infiniment honneur à celui qui l'a écrit; on suppose qu'il est sorti du bureau colonial. Quel qu'en soit l'auteur, sa publication dans le Times lui donne un caractère officiel qui doit le rendre encore plus intéressant et plus précieux pour les lecteurs canadiens. Le voici :

« Quand nos loyaux lecteurs seront informés que l'Europa nous a apporté des acres entiers de débats canadiens, accompagnés de discours et de lettres inoubliables sur les "pertes de la rébellion," ils s'y attendront à voir de plus douloureuses anticipations réalisées. D'accord avec certains membres de la Chambre des Communes anglaises, ils vont s'imaginer que les rebelles canadiens, ayant mis la main sur les infornités royales, les accablent de leur vengeance; et que M. Papineau, Wolfred Nelson, McKenzie et Cie, se dominant maintenant en pillant les tories. Nous sommes vraiment fâchés de désappointer ces amoureux d'écroulements et du terrible qui se complait souvent même dans les malheurs de gens bien méritants. Quelque triste et dépourvue d'intérêt que soit cette nouvelle, la vérité nous force à dire que la panique, qui vient de saisir soudainement une partie du public sur les affaires du Canada, est absolument sans motifs. Nul acte n'a été passé; la législation n'a pas encore admis un seul nom ni une seule réclamation; tout est encore in nubibus; il est bien vrai qu'il y a eu d'abord une incubation formidable et très bruyante. La chambre basse de Montréal a siégé presque continuellement pendant quinze jours, l'opposition a fait des discours au relais et sans un effort vigoureux et un peu de stratégie le débat durerait encore aujourd'hui; mais nous assurons à nos lecteurs, tout incroyablement que la chose puisse paraître, que l'origine et le résultat d'un tapage, qui a pris les formes d'une grande rébellion loyale, sont compris dans cette courte et simple résolution proposée par l'hon. M. LaFontaine, procureur-général :

« Que la chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération la nécessité d'établir le montant des pertes encourues par certains habitants du Bas-Canada durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles. »

« D'où vient donc cette fermentation? Pourquoi sir Allan MacNab travaille-t-il à exaspérer la population loyale, et pourquoi le Haut-Canada parle-t-il d'annexion? aux "étoiles et couleurs" détestées? Pourquoi Durham, Sydenham, Metcalf et Elgin sont-ils maintenant déclarés traîtres? Pourquoi l'Angleterre elle-même est-elle infectée de cette exaspération coloniale? Parce que c'est la première fois que cette question est agitée? Ce n'est pas cela. Des réclamations ont sans cesse été envoyées et compensation donnée. Dans le Haut-Canada on a payé une indemnité au montant de £40,000. Quant au Bas-Canada, les réclamations vinrent en si grand nombre qu'en 1846 le gouvernement d'alors, étant incapable de leur donner une juste considération, nomma une commission pour faire une enquête et recevoir les réclamations. La commission, trouvant que plusieurs des réclamations venaient d'hommes qui avaient eux-mêmes pris part dans la rébellion, demanda d'autres instructions et en reçut qui l'autorisaient à admettre toutes les réclamations, excepté celles des condamnés pour trahison. La commission n'était pas un corps judiciaire, et n'avait pas moyen de décider des questions de culpabilité, excepté quand il existait une conviction dans une cour de loi. Telles les choses ont été laissées au présent ministère quand il prit le pouvoir, et par les personnes mêmes qui conduisent aujourd'hui l'opposition. Il est donc évident qu'on ne peut rien objecter à la présente détermination sans qu'on puisse opposer de même à tout ce qui a été fait auparavant sous des auspices bien différents. Quelle est donc la particularité du cas actuel? Premièrement et avant tout autre est le fait que les mécontents et les rebelles de 1837 sont maintenant au pouvoir et sont en grande majorité dans la législature. Il est par conséquent faux que le bill fondé sur la présente résolution, et les démarches qu'il a suscitées, aient une tendance indue en faveur des rebelles, — que leurs réclamations ne soient pas soigneusement scrutées, mais au contraire favorisées. Le Parti "Royaliste" est découragé à la seule pensée de cette investigation et d'un jugement porté dans ce temps-ci, sous un tel gouvernement, et par des commissaires tels qu'il en sera choisis vraisemblablement.

« Il faut avouer que c'est un beau champ à exploiter et au moyen duquel on peut faire beaucoup mal, si on ne se restreint pas à des considérations consciencieuses. La liste des réclamations, qui n'est pas nouvelle, pour le dire en passant, car elle a été publiée dans l'Appendice aux Journaux de la Législature Canadienne pour 1846 portait 2,176 noms, et la somme totale réclamée s'élevait à £241,975. Un partisan violent assure que les neuf dixièmes des réclamations sont des Canadiens-Français. La plupart des réclamations sont pour des propriétés détruites, mais il s'en trouve pour pertes accidentelles, spéculatives ou imaginaires. Parmi ces dernières sont les réclamations pour pertes de temps durant l'exil ou en prison, les réclamations pour pertes présumées dans les affaires en conséquence de l'état de trouble ou se trouvant le pays, et les demandes de remboursement pour l'argent dépensé dans le trajet de la Bermude à l'Anstralia, etc. »

« Que ces réclamations soient prises sans examen et sans distinction, ce n'est qu'une supposition sans base. Il est évident qu'elles ne seront pas toutes accordées par le fait qu'en se formant en comité, suivant la résolution qui précède, la chambre s'est hâtée de limiter l'octroi à £100,000, qui revient à £90,000

à cause de paiements faits par avance. La résolution suivante aussi, proposée par M. H. J. Boulton, "Baldwiniste," parle bien en faveur de la conduite prudente et modérée de la majorité triomphante.

(Ceci viennent les amendements de M. Boulton, dont nos lecteurs doivent se souvenir encore.)

« Nous continuerons donc à être d'opinion qu'à présent il serait inutile de nous plonger dans une agonie d'indignation sur la conduite du cabinet canadien. La province, il est vrai, se trouve dans une grande excitation. Sir Allan MacNab est maintenant sans place et n'a rien à faire! Et pour satisfaire un esprit d'une énergie plus qu'ordinaire, il a pris le moyen de l'agitation, et est maintenant à battre la colonie entière jusqu'à l'écu-mé: mais heureusement nous sommes trop loin pour entendre, et nous pouvons penser à loisir. Nous espérons avec confiance qu'il n'y aura pas lieu pour le veto de Sa Majesté, comme M. Gladstone et quelques autres semblent le craindre. Le débat dans la législature canadienne montre une grande modération du côté ministériel. Et, bien que la modération du langage soit assez facile pour le parti victorieux, c'est néanmoins une garantie d'une conduite modérée. Il n'y a pas jusqu'au terrible Dr. Wolfred Nelson, dont la réclamation montre a été le sujet de commentaires sanglants, qui n'ait déclaré qu'il ne la maintient que parce qu'en y renonçant, il nuirait à d'autres personnes plus pures que lui. Une lettre de M. Hincks, dans nos colonnes de ce jour, explique les vues ministérielles sur le sujet. Agiter le peuple britannique par des querelles interminables sur l'appropriation locale des revenus coloniaux serait ajouter inutilement aux misères de la vie britannique. »

Après cela, inutile pour nous de dire à nos lecteurs que le Times de Londres a compris parfaitement de quoi il s'agit; inutile de dire que le gouvernement anglais a senti ce que signifient les hauts cris et les menaces des ultra-tories. Tout le monde en eût compris que l'Angleterre apprécie aujourd'hui la position de Canada. Elle s'aperçoit bien que sa politique d'autrefois ne serait plus faire à l'heure qu'il est. Elle jette les yeux sur les bords du fleuve St. Laurent, et là elle voit un jeune peuple, plein de vigueur, de force et d'espérances. Elle lui a donné un gouvernement constitutionnel, un gouvernement responsable; elle n'entend pas aujourd'hui le lui ravir. Elle voit en effet que tout le tapage des tories vient de ce qu'ils ne sont plus au pouvoir; ils orient et menacent, pour que l'Angleterre leur rende les places et l'autorité et opprime les libéraux et les Canadiens-Français en particulier. Mais la métropole entend la chose différemment; elle voit que les libéraux ont été appelés au pouvoir par la grande majorité du peuple, et que le ministère canadien est soutenu encore en ce moment par l'unanime majorité des représentants du peuple. Cela lui suffit pour se convaincre que les Canadiens sont capables de se conduire eux-mêmes, et dès lors elle nous dit: "Arrangez-vous-mêmes vos affaires intérieures." C'est précisément cela que le Canada a réclamé de tout temps; réjouissons nous de ce que nos luttes à cet égard soient parvenues à bonne fin. Nous avons aujourd'hui le gouvernement responsable tel que nous supposions qu'il devait être. Ce n'est donc pas un leurre, ce n'est donc pas une tromperie.

Nous serions curieux de savoir ce que M. Papineau pense de cela. Nous sommes surpris que dans ce moment il garde un silence profond comme l'abîme, et qu'il soit muet comme la tombe! Pourquoi donc n'a-t-il pas annoncé dans son journal, qui a paru samedi, la nouvelle que la presse de tout le pays publie avec tant de plaisir et de joie? Est-ce que par hasard il s'apercevrait que le gouvernement responsable n'est pas un mot vide de sens? Mais alors pourquoi ne pas parler? N'y a-t-il pas magnanimité à reconnaître qu'on s'est trompé? N'y aurait-il pas de sa part un peu de courage à dire franchement et sans détour qu'il avait mal jugé la forme de gouvernement que nous avons aujourd'hui? Est-ce qu'il lui contiendrait de reconnaître qu'en ce moment l'Angleterre agit avec justice et bon sens à notre égard? Que M. Papineau réponde à cela. S'il ne le fait pas, l'histoire dira de lui: "Il ne sait jamais reconnaître qu'il avait tort; il ne veut jamais croire à l'honnêteté des autres."

En l'absence des vues et des opinions de M. Papineau au sujet des articles du Times et de l'interpellation à la chambre des communes, voyons un peu ce qu'en pense notre confrère du Herald de Montréal: "Si telle est, dit-il, la stoïque détermination de lord John Russell, nous dirons que tout homme, de ce côté-ci de l'Atlantique, avec la moitié d'un œil, peut prévoir ce à quoi cette fatale politique doit conduire. Si la reine manque de volonté ou de pouvoir pour protéger ses loyaux sujets contre l'injure et le mal, de la part de ceux qui se sont révoltés contre la couronne et son gouvernement, le sceptre sera certainement devenu tel que le grand usurpateur l'appellait. Si la couronne a perdu sa vertu (virtue) ses emblèmes deviennent sans valeur. Mais malgré le chant de triomphe du Pilot, nous pensons que le fil de la loyauté, qui unit au non-reconnaissance l'honneur de la couronne aux droits et aux libertés du sujet, n'est ni aussi délicat ni aussi faible que le Times peut le craindre ou que le Pilot peut l'espérer. Le peuple d'Angleterre, avant que le prochain steamer ait quitté ses côtes, aura nous l'espérons, répudié avec indignation un ministère qui tente de déguiser sa faiblesse et son incapacité sous les décrets du destin!"

Que conclure de tout ce que dit le Herald? C'est que le Herald veut conserver à son ordinaire la chèvre et le lait. Il voit que ses menaces et ses hauts cris n'ont fait qu'exalter le rire et le mépris des hommes d'état de l'Angleterre; il voit que les menaces d'annexion ou de révolte ne font qu'aider à lever les épaulés aux ministres d'Angleterre; il conclut tout naturellement qu'il s'y est mal pris. Il continuera donc à satisfaire ses amis du Canada en disant à mots couverts et à grand renfort de bunkum ce qu'il disait auparavant; mais en revanche, il jettera l'injure aux ministres actuels de l'Angleterre et manifestera son espoir de les voir dépossédés de leurs portefeuilles. Tout cela néanmoins doit suffire pour montrer qu'il y a chez notre confrère un poignant désappointement et une indignation quel que peu comprimée. Cela suffit aussi pour faire voir que notre confrère ne comprend pas que l'Angleterre puisse vouloir agir une fois constitutionnellement avec les Canadiens-Français et les libéraux en général une pareille politique est fatale, selon le Herald. Nous sommes de son opinion: elle est fatale au Family Compact, elle est fatale aux ultra-tories, dont le Canada ne saurait plus supporter les exactions et les violences; elle

est fatale aux gens inhabiles, mais ambitieux, qui ne veulent du pouvoir que pour s'enrichir et enrichir leurs amis, et qui regardent le peuple comme leurs esclaves, et le pays comme leur domaine personnel. A ces gens-là, la politique actuelle de l'Angleterre est fatale et très-fatale. Mais elle est bienfaisante pour le peuple, pour la grande masse du peuple qui a besoin d'un gouvernement capable et libéral, comme celui qui le régit aujourd'hui. Quant au Herald, il fait bien d'être circospect; qu'il attende les nouvelles par la prochaine maille pour se décider; c'est plus sûr et moins compromettant.

Le rédacteur de la Gazette de Montréal est moins prudent. C'est vrai qu'il est rédacteur depuis moins longtemps. Dans sa feuille de vendredi, il nous dit: "La loyauté du Canada, (que ceux-là rient qui ne la connaissent pas,) a fait son devoir et l'a fait bien. Ni nous, ni aucun de ceux avec qui nous avons agi ou pour qui nous avons écrit n'avons à nous faire des reproches sur ce sujet. Quand cette loyauté (!!!) sera répudiée officiellement, et lorsque cette répudiation deviendra la loi par acte du parlement, sans donner au pays l'occasion d'exprimer constitutionnellement ses opinions sur le bill (!!!), ce sera alors, aux Loyaux, à déterminer comment l'injure doit être repoussée."

Nous n'avons pas plus loin dans la citation à faire de la Gazette; car en vérité nous avons pitié de notre confrère. Nous voyons qu'il fait une horrible dépense de grands mots et de grandes phrases, et cela, pour rien. Car tout le tapage qu'il fait, avec ses amis, ne saurait être sérieux; ils ont cet air manqué de délabrement, et pour exprimer combien ils sont désappointés, mortifiés, et déçus par les dernières nouvelles d'Angleterre. Respect à leurs chagrins et à leurs larmes, mais que de leur côté ils respectent leur pays. Qu'ils ne s'imaginent pas de gagner des sympathies en créant des clubs, des sociétés secrètes, des conventions, etc., etc. Outre que c'est pour eux inutilement ridicule, de par elles démonstrations, si elles sont souffertes, ne font que montrer la faiblesse de ceux qui les tentent, et l'impopularité de leur cause. Elles pourraient d'ailleurs encore une fois que ces prétendus loyaux et archi-loyaux ne le sont que tant qu'ils sont bien payés et qu'ils ont l'honneur et le pouvoir. Car dans l'article même où la Gazette en fait mention, nous y trouvons le passage suivant qui n'est que d'une loyauté fort douteuse: "La régénération du Canada doit être effectuée par la chute du vieux mur de division (!) que l'esprit de parti a élevé." Par ce vieux mur de division, la Gazette veut-elle parler de l'allégeance à la couronne britannique? Que la Gazette nous le dise boldly and manly; car on doit avoir le courage ou de se retrancher ou d'exprimer clairement son opinion.

Nous n'en disons pas plus long aujourd'hui sur ce sujet, mais nous nous proposons de tenir nos lecteurs au courant de l'opinion publique sur cette matière. Ce ne devrait pas être une question de parti, mais une question nationale; car, devant l'intérêt général du pays, doit disparaître l'intérêt personnel des partis.

LE CLERGE CATHOLIQUE.

Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal nous a fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante, que nous nous empressons de mettre devant les yeux du public. Le Register comprendra qu'il a fait, contre le clergé catholique, un avancé sans fondement aucun; nous l'invitions, ainsi que nos autres confrères qui échangent avec nous, à reproduire dans leurs colonnes cette lettre, dont voici le texte :

Montréal, le 13 avril 1849.

M. L'EDITEUR,

Le Montreal Register du 5 avril courant, accuse le clergé catholique d'être plutôt opposé que favorable aux progrès et à l'amélioration de l'agriculture, en ce pays. Au nom de tout ce corps, dont j'ai l'honneur d'être le chef, je crois devoir protester ici contre une assertion si fautive et si injurieuse.

Je déclare donc, par la présente, que j'ai, en toute occasion, par lettres et de vive voix, encouragé les prêtres de ce diocèse à seconder de toute leur influence les généreux efforts de ceux qui se sont dévoués à cette belle œuvre; et je ne craint pas d'affirmer publiquement que l'on a montré pour l'amélioration de notre système d'agriculture, un véritable zèle, jusques-là que plusieurs curés ont fait eux-mêmes cultiver des terres pour en faire comme des fermes modèles; que plusieurs collègues ont offert quelques unes de leurs terres pour le même objet; et que, dans plusieurs maisons d'éducation primaire, on se prépare à enseigner l'agriculture et l'horticulture.

Je dois observer ici que, si le Montreal Register avait fait attention que depuis un assez grand nombre d'années, les insectes ont presque toujours dévoré les moissons; et que, pendant ces années de disette, nos cultivateurs se sont trouvés forcés de payer beaucoup de dettes contractées malheureusement pour se procurer bien des choses dont, heureusement, ils savent aujourd'hui se passer, il aurait compris que nos bons habitants des campagnes n'avaient pas encore le moyen de faire tous les frais nécessaires pour améliorer leurs terres. D'ailleurs, l'on sait que ce n'est pas en un jour que l'on change les idées d'un peuple.

Il n'est peut-être pas hors de propos d'observer encore, que bien des expériences faites à grands frais, pour donner à nos cultivateurs des connaissances agricoles, ont servi plutôt à les décourager qu'à les porter à changer leur vieux système de culture. Car ils ont conclu tout simplement, et avec raison, qu'ils n'avaient pas les moyens de faire comme certains riches propriétaires, qu'ils avaient sous les yeux, quand surtout ils pouvaient s'apercevoir que leur profit ne couvrirait pas leurs dépenses. J'ajoute que plusieurs de ces expériences n'ont pas été heureuses. Néanmoins je dois à la vérité de dire, que dans un grand nombre de paroisses, on a déjà fait de vrais progrès dans l'art agricole, et que les curés n'ont pas craint, à plus qu'ailleurs, de perdre leurs dîmes, comme l'insinue le Montreal Register, qu'à la bonhomie d'ajouter que les curés ne peuvent que gagner à l'amélioration du système d'agriculture dans leurs paroisses.

Veuillez bien publier la présente, et me croire très-sincèrement,

Monsieur,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
J. G. Ev. de MONTREAL.

DISCOURS DE L'HON. M. MERRITT.

La séance de mercredi, qui a été occupée en partie par les débats sur les résolutions du ministère au sujet des chemins de fer, a fini par un autre débat des plus intéressants au sujet du tarif proposé par le gouvernement. L'hon. M. Merritt a fait à cette occasion un très-bon discours que nous nous hâtons de mettre devant nos lecteurs. Nous le traduisons du Herald :

" M. le président, j'appuie les résolutions au sujet du tarif par nécessité, et parce que je veux contraindre le principe ruineux que le système protecteur propose au pays, et qui, si on l'adoptait, aurait pour effet, j'en suis convaincu, de compromettre l'avenir du pays pour de longues années. Je sais que plusieurs honorables Messieurs croient qu'on servirait mieux les intérêts du pays en adoptant la protection; mais les honorables membres, qui sont en faveur de cette doctrine-là, nous ont tous raconté la même histoire, et nous montrant les Etats-Unis, ils nous ont demandé si les propriétés et les produits n'y sont pas à un prix plus élevé qu'en Canada, et là dessus ils nous disent tous que ce résultat est celui du système protecteur suivi par le peuple des Etats-Unis. Les honorables membres ont encore ajouté que ce qui donne la prospérité à un pays peut la donner à l'autre. Mais que les honorables membres veillent bien le reconnaître, il y a pas de similitude entre le Canada et les Etats-Unis. S'il y en avait, j'oserais la cause de la protection; mais j'ai la ferme conviction que ce qui donnerait la prospérité aux Etats-Unis serait ruineux pour le Canada et vice versa. En effet pourquoi les Etats-Unis sont-ils plus prospères que le Canada? Je pense que c'est parce qu'ils ont plus d'éducation que le Canada et parce que le principe du commerce libre est suivi entre les différents Etats de l'Union (écoutez, écoutez, de la part des tories). En 1846, le peuple des Etats-Unis a changé le haut tarif qu'il avait alors pour un tarif moins élevé. On a prétendu que la population de ce pays augmenterait beaucoup avec le système protecteur; mais dans mon humble opinion, si la population doit augmenter, je pense que ce sera plutôt par le moyen du commerce libre que par la protection. Je me permettrai ici de citer un court passage d'un des écrivains les plus célèbres du jour, afin de montrer le montant des échanges entre les différents Etats de l'Union américaine comparé aux échanges de l'Union avec le reste du monde. M. Walker dit en effet: " Que la valeur des produits, dont on se sert aux Etats-Unis, est de \$2,850,000,000; les échanges entre les différents Etats qui ont entre eux le commerce libre et une population de 21 millions d'âmes, sont de \$500,000,000, donnant \$23 et 81 centimes par individu; tandis que le commerce des Etats-Unis avec le reste du monde, sans commerce libre et avec une population de 100 millions d'hommes, n'est que de \$150,000,000, ou 30 centimes par individus, et tandis que le Canada et les autres provinces avec une population de 2 millions d'habitants, ont un montant d'importations moindres que celui du petit Etat de Connecticut qui n'a qu'une population de 300,000 âmes. "

" Voilà, M. le président, l'effet des restrictions et de droits élevés. Mais qu'est-ce que le Canada a à échanger avec les autres pays? Rien que le produit de son sol; et s'il peut avoir ce produit à meilleur marché que les autres pays, l'avantage est de son côté. Selon les vues de M. Walker, la richesse des Etats-Unis vient de ce qu'ils n'ont pas de maisons de douane entre eux; et pour nous convaincre de la vérité de cette réflexion, regardons quel est l'état des pays où il y a des maisons de douanes; on reconnaîtra facilement la différence. "

" En Canada, nous avons une étendue de pays de plusieurs mille milles, une étendue au delà de Niagara double de celle entre Halifax et l'Angleterre, et si nous nous transportons au-delà du lac Michigan, nous n'avons dans toute l'étendue que 65 milles de communication artificielle, le reste étant navigable pour des vaisseaux de toutes sortes; eh bien, allons-nous nous contenter du commerce des quelques individus de la rive nord, lorsque nous pouvons obtenir celui des nombreux habitants de la rive opposée? Nous avons construit des canaux fort étendus pour les populations qui se trouvent au-delà de Niagara, et l'Europe est le point vers lequel nous devons diriger leurs produits, et l'Angleterre est le marché où ils pourront se vendre; l'Angleterre d'ailleurs peut nous fournir à meilleur marché que tout autre pays les articles dont nous avons besoin, parce que l'Angleterre peut manufacturer à meilleur marché que l'Amérique, et pour le prouver, souvenons-nous que le peuple des Etats-Unis a demandé un congrès d'élever son tarif, parce qu'il lui est impossible de lutter avec l'Angleterre. Je pense qu'on trouverait peu d'hommes qui voudraient risquer seulement un louis sur des articles protégés, parce que je sais que le système de la contrebande contre lequel la protection, et j'espère que je verrai le jour où mes concitoyens seront convaincus des avantages du commerce libre, et où l'on cessera entièrement d'avoir des maisons de douanes. "

" Le peuple des Etats-Unis a un double gouvernement. Le gouvernement des Etats particuliers n'est pas soutenu par des douanes, mais le gouvernement général l'est, et c'est afin de faire face aux dépenses de l'armée et de la marine. Mais le Canada n'a ni armée, ni marine à supporter, et c'est un fait qui met une grande différence entre le Canada et les Etats-Unis. Le Canada est dans une position favorable, car il a l'Angleterre pour le protéger; il n'a à trouver que ce qui est nécessaire au soutien de son propre gouvernement; et avec une population d'un million et demi d'habitants, dira-t-on qu'il ne se trouve pas en état de réduire les droits de douanes? Si ces droits étaient réduits, le surplus du drapeau de Manchester serait envoyé au Canada au lieu des Etats-Unis. "

" Par rapport à la réciprocité avec les Etats-Unis, je puis dire qu'il faut encore que les marchés des Etats-Unis soient ouverts aux fermiers du Canada, et il n'y a qu'une certaine partie du peuple des Etats-Unis qui s'oppose à ce principe. J'ai une lettre de M. Dix qui engage le peuple du Canada à ne pas adopter le principe qui a été adopté par les Etats-Unis. Il est en effet de l'intérêt du cultivateur d'obtenir le plus haut prix possible pour ses produits, et d'acheter au plus bas prix possible les objets de sa consommation. Or, c'est justement là le principe pour lequel nous combattons. Il est plus facile de mettre à exécution le principe de la protection aux Etats-Unis qu'en Canada, parce que les Etats-Unis sont séparés de l'Angleterre par l'Océan Atlantique, et que ce n'est pas chose aisée de débiter sur la côte des objets de contrebande. Mais en Canada, nous n'avons pas un océan pour nous séparer